

# FISCALITÉ FRANÇAISE EN 2015

## Comment conseiller vos clients ?

### Patrick Michaud

Ancien Inspecteur des Finances  
Publiques, Avocat au Barreau de Paris

### Emmanuel Laporte

Laporte Avocats, Paris

### Agnès de l'Estoile-Campi

CMS Bureau Francis Lefebvre, Paris

### Gilbert Ladreyt

De Gaulle Fleurance & Associés, Paris

### Marc Vaslin

Scotto & Associés, Paris

### Amélie Lièvre-Gravereaux

Arago, Paris

### Pascal de Rocquigny

Bellot Mullenbach & Associés, Paris

### Rémi Dhonneur

Kramer Levin Naftalis & Frankel, Paris

### Alain Moreau

FBT Avocats SA, Paris

### Nicolas Buchel

Oberson Avocats, Genève

### Jean-François Pissettaz

Fiduciaire de la Corratierie, Genève

### Pierre Sappey

Ellis Avocat, Paris

### Heerun Ghurburrun

Ancien Conseiller Economique à  
l'Ambassade de la République de  
Maurice à Paris

- **Nouvel avenant à la convention fiscale franco-luxembourgeoise** signé le 5 septembre 2014)
- **Le Gouvernement Valls** mène-t-il réellement une politique fiscale plus favorable aux entrepreneurs et à l'investissement ?
- **Quelles nouveautés dans la loi de finances pour 2015 ?**
- **Régularisation** : pourquoi le processus marque le pas ? Pourquoi certains clients refusent de se régulariser ?
- **Durcissement du régime fiscal des contrats d'assurance-vie** : quels contrats sont visés ?
- **Procédures pénales en cours (Falciani, Reyl, UBS...)** : quelles leçons en tirer ?
- **Les nouvelles tendances du contentieux fiscal** : taxe de 3 %, vérification des sièges des résidences et des holdings, dispositifs de défiscalisation, contestation des évaluations immobilières
- **Les 3 dossiers chauds entre la Suisse et la France** (forfaits, successions, entraide administrative) : où en est-on ? Que faire pour vos clients en attendant ?
- **Non-résidents fiscaux français** : quelles solutions immobilières ?
- **Transfert de résidence** : où partir ? Conseils pratiques
- **Obligations déclaratives des professionnels étrangers** aux autorités fiscales françaises : qui doit déclarer quoi à qui ?

Sponsorisé par:



8.50 Introduction par le président de conférence

## LES CHANGEMENTS EN FRANCE

9.00 **Politique fiscale en France : état des lieux**

- Existe-t-il une politique des prélèvements obligatoires en France ? Des modifications certes homéopathiques mais pour quels résultats à court terme et moyen terme ?
- L'analyse des trois lois financières de l'automne 2014
- Les rares tendances consensuelles ? Sur la production, sur la consommation sur l'épargne.
- Quelle évolution et dans quelles sécurité et stabilité ?

**Patrick Michaud, Ancien Inspecteur des Finances Publiques, Avocat au Barreau de Paris, Paris**

10.00 **La régularisation des clients français**

- Pourquoi le processus marque-t-il le pas ?
- Pourquoi certains clients refusent de se régulariser ?

**Emmanuel Laporte, Avocat au barreau de Paris, Laporte Avocats, Paris**

10.40 Pause-café

11.00 **La réforme de l'assurance-vie : quel contenu ? Une réforme encore reportée ?**

- Quelles sont les conséquences du durcissement fiscal attendu dans le rapport remis aux autorités françaises ? Quels contrats sont visés ?
- Contrats de type « vie-génération » : sont-ils efficaces dans cette nouvelle donne fiscale ?
- Utilisation des contrats d'assurance-vie à des fins d'optimisation fiscale

**Agnès de l'Estoile-Campi, Avocate Associée, CMS Bureau Francis Lefebvre, Paris**

11.40 **Les procédures pénales en cours : quelles leçons ?**

- Affaire des listes Falciani
- Reyl : poursuite pour blanchiment de fraude fiscale
- UBS : démarchage de clients

**Gilbert Ladreyt, Avocat Associé, De Gaulle Fleurance & Associés, Paris**

12.20 Déjeuner

## CONTENTIEUX FISCAL : LES NOUVELLES TENDANCES

14.00 **Introduction : les nouvelles tendances du contentieux fiscal en France**

- Comment utiliser le Traité européen (liberté de circulation de capitaux) pour combattre les mesures fiscales discriminatoires ?
- Pourquoi le traité peut, sur ce point, se révéler plus efficace que les conventions fiscales bilatérales ?

**Gilbert Ladreyt, Avocat Associé, De Gaulle Fleurance & Associés, Paris**

14.30 **Le contrôle de la résidence des personnes et des entreprises installées à l'étranger**

- **Contrôle de la résidence étrangère des personnes physiques**  
Bref rappel des critères de résidence en droit interne français et conventionnel

Quelles sont les situations à risque ?

Eléments de contrôle utilisés par l'administration

Comment consolider la résidence étrangère ?

- **Contrôle de la résidence étrangère des personnes morales**

Notions de substance et de siège direction effectif

Quelles sont les situations à risque ?

Eléments de contrôle utilisés par l'administration

Comment consolider la résidence étrangère ?

**Marc Vaslin, Avocat Associé, Scotto & Associés, Paris**

15.10 **La convention fiscale France - Maurice : une véritable solution**

- Maurice : une destination favorable pour les investisseurs français
- L'Integrated Resort Scheme (IRS) : un investissement immobilier juridiquement sécurisé

**Heerun Ghurburrun, Ancien Conseiller Economique à l'Ambassade de la République de Maurice à Paris**

15.25 Pause-café

15.45 **La taxe de 3% : une mesure de dissuasion à la détention opaque de biens immobiliers en France par des personnes morales**

- **Champ d'application de la taxe, une définition par la négative**

Entités exonérées automatiquement

Entités exonérées sous condition de localisation

Entités exonérées sous condition de localisation et de déclaration ou de révélation

- **Fonctionnement et contrôle de la taxe**

Modalités d'imposition

Contrôle et contentieux de la taxe de 3 %

**Amélie Lièvre-Gravereaux, Avocate Associée, Arago, Paris**

16.25 **Les contestations des évaluations immobilières, des valorisations des biens professionnels et des droits sociaux déclarés à l'ISF ou dans les déclarations de succession et de donations**

- Comment exclure toute remise en cause de la valorisation des immeubles et droits sociaux ?

**Pascal de Rocquigny, Avocat Associé, Bellot Mullenbach & Associés, Paris**

**Marc Vaslin, Avocat Associé, Scotto & Associés, Paris**

17.05 **La Défiscalisation Sous Surveillance**

- Opportunités

- Contrôles et Contentieux Fiscaux

**Rémi Dhonneur, Avocat Associé, Kramer Levin Naftalis & Frankel LLP, Paris**

17.45 Fin de la première journée

8.50 Introduction par le président de conférence

## RELATIONS FRANCO-SUISSES

9.00 **Forfaits, successions, entraide administrative : où en est-on sur ces trois dossiers ? Que faire pour vos clients pour le moment ?**

- Successions franco-suisse, imposition à la dépense, échange automatique d'informations : quelles seront les prochaines étapes des discussions franco-suisse ?

- Accord du 25 juin 2014 en matière d'assistance administrative  
Présentation de son contenu

Quand entrera-t-il en application ?

Quelles informations pourront-êtré échangées ?

Quelle procédure devra être suivie pour demander l'entraide administrative ?

**Alain Moreau, Avocat Associé, FBT Avocats SA, Paris**

**Nicolas Buchel, Avocat Associé, Oberson Avocats, Genève**

11.00 Pause-café

11.30 **Solutions avantageuses et pièges à éviter pour les entrepreneurs dans les situations franco-suisse**

- Choix de la résidence

- Choix de la ou des structure(s) juridique(s)

- Structuration du patrimoine (professionnel et personnel)

- Structuration juridique du patrimoine professionnel et personnel en vue de sa transmission à caractère familial ou à des tiers

**Jean-François Pissetaz, Expert Comptable, Fiduciaire de la Corratierie, Genève**

12.30 Déjeuner

## NON RÉSIDENTS : QUELLES SOLUTIONS ?

14.00 **Comment optimiser les investissements immobiliers en France suite aux nombreux changements récents**

- Nouvel avenant à la convention fiscale franco-luxembourgeoise (signé le 5 septembre 2014)

- Détention (ISF, imposition des plus-values, droits de mutation, taxe de 3%) : SCI, holding luxembourgeoise, trust

- Actualité : redressements visant les schémas de détention luxembourgeois

- Donations et succession

- Aspects franco-suisse

- Revente d'actifs immobiliers : quelles sont les conséquences fiscales en France au moment de la revente ?

- Prélèvement du tiers (244 bis A) : convention franco-suisse et principe communautaire de liberté de circulation des capitaux : application et délai de réclamation

- Est-il préférable de céder le bien immobilier ou la société qui le détient ? Comparaison chiffrée

- Quelles sont les modalités de calcul de l'impôt sur les plus-values en cas de cession du bien immobilier ou des titres de la société qui le détient ? Comparaison chiffrée

- Cas pratiques

**Pierre Sappey, Avocat Associé, Ellis Avocats, Paris**

## TRANSFERT DE RÉSIDENCE

15.00 **Les stratégies de transfert de résidence des clients français : conseils pratiques**

- Quelle destination : Suisse ou Belgique ? Portugal ? Maroc ? Dubai ? Île Maurice ?

- Exit tax

- Les erreurs à ne pas commettre : conseils pratiques

**Agnès de l'Estoile-Campi, Avocate Associée, CMS Bureau**

**Francis Lefebvre, Paris**

16.00 Pause Café

## LES PROFESSIONNELS ET LES AUTORITÉS FISCALES FRANÇAISES

16.15 **Obligations déclaratives des professionnels étrangers aux autorités fiscales françaises**

- Trust, fondation, société offshore : qui doit déclarer quoi à qui ?

- Comment l'administration française peut-elle contrôler que les professionnels situés à l'étranger effectuent bien toutes les déclarations ?

- Déclaration erronée ou défaut de déclaration : qui est responsable ?

- Quelles sanctions en cas de non déclaration ou d'erreurs sur les déclarations ?

- Déclaration des trustees : quelles erreurs ont été souvent observées ?

**Pierre Sappey, Avocat Associé, Ellis Avocats, Paris**

17.00 Fin de la conférence

# FISCALITÉ FRANÇAISE EN 2015

## Informations pratiques

### Renseignements et inscriptions

par tél: +41 (0)22 849 01 11

par fax: +41 (0)22 849 01 10

par e-mail: info@academyfinance.ch

par courrier: Academy & Finance SA,  
16, rue Maunoir CP 6069, CH-1211 Genève 6  
www.academyfinance.ch

### Lieu de la conférence

Hôtel de la Paix,  
11 quai du Mont-Blanc, Genève

### Prix

13 & 14 novembre : 2350 CHF

13 novembre : 1250 CHF

14 novembre : 1250 CHF

TVA non incluse (+ 8%)

### Tarifs dégressifs

2ème inscrit -10%; 3ème inscrit -15%

### Inscription et paiement

Dès réception de votre inscription, vous recevrez une facture. Votre inscription doit être garantie par un numéro de carte de crédit. Le paiement doit être effectué par virement avant la conférence. Si le paiement n'est pas reçu à cette date, nous effectuerons le paiement par carte de crédit.

### Annulation

Les annulations reçues avant le 13 octobre seront intégralement remboursées. Les annulations reçues entre le 13 octobre novembre et le 27 octobre seront remboursées à hauteur de 50% du prix de l'inscription. Les annulations reçues après le 27 octobre ne seront pas remboursées. Pour être prise en compte, toute annulation doit être formulée par écrit (courrier ou télécopie) avant la conférence. Si l'annulation n'est pas reçue par courrier ou par fax avant la conférence, le montant total de l'inscription sera dû. Un remplacement est admis à tout moment. Il doit être communiqué par écrit avant la conférence.

## Bulletin d'inscription

OUI, je m'inscris à la conférence "Fiscalité française en 2015 : comment conseiller pour vos clients ?" à Genève les 13 & 14 novembre 2014 et je choisis :

13 et 14 novembre 2014     13 novembre 2014     14 novembre 2014

Pour plus de confort, inscrivez-vous par téléphone au +41 (0)22 849 01 11.

Prénom et nom .....

Fonction .....

Société .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... Fax .....

E-mail .....

Je souhaite payer par : Carte de crédit     Virement bancaire

Les paiements par carte de crédit seront débités dès réception des données bancaires et soumis à une majoration de 3% couvrant les frais de commission.

Mastercard     VISA     AMEX     Carte professionnelle     Carte personnelle

N° de carte: \_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_    Date d'expiration: \_\_\_\_/\_\_\_\_

Nom du détenteur de la carte .....

Adresse du détenteur de la carte AMEX .....

Date .....    Signature .....

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.